

Histoire économique et monétaire de l'Orient hellénistique

M. Georges LE RIDER, membre de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Les cours de l'an dernier avaient eu pour sujet l'étude du comportement monétaire d'Alexandre et des problèmes généraux que posait son monnayage. Une étude analogue a été menée cette année en ce qui concerne les Séleucides, dont le royaume, dans sa plus grande extension, couvrit une large part de l'empire d'Alexandre, comprenant d'ouest en est l'Asie Mineure, la Syrie du nord, la Babylonie et la Mésopotamie, la Médie et la Bactriane.

Tous ces territoires furent occupés par Séleucos I, le fondateur de la dynastie, entre 312 et 281. S'étant emparé en 312 de la Babylonie (dont il avait été le satrape de 321 à 315), il devint en quelques années le maître des provinces orientales ; en 301, après la bataille d'Ipsos en Phrygie, où Antigone avait été écrasé, il fit passer sous son autorité la Syrie du nord, puis la Cilicie ; en 281, Lysimaque ayant été défait à Couroupédion, en Lydie, il annexa l'Asie Mineure occidentale ; il franchit les Détroits et allait conquérir la Macédoine quand il fut assassiné (fin de l'été 281). Il était alors âgé de 77 ans. A l'exemple d'Antigone, il avait pris le titre de roi en 306/5. Grand fondateur de villes, il avait édifié deux cités particulièrement célèbres : Séleucie du Tigre (on ne sait pas exactement quand les travaux furent commencés) et Antioche, dont il lança la construction en avril-mai 300.

L'immense royaume de Séleucos I ne resta pas très longtemps intact. Vers 250, sous le règne d'Antiochos II, la Bactriane et la Parthie firent sécession. Antiochos III (223-187), malgré sa grande expédition en Orient, qui lui valut tant de prestige, ne parvint pas à reprendre les territoires perdus. C'est ailleurs qu'il remporta un réel succès : en 200, ayant vaincu Ptolémée V à Panion (près des sources du Jourdain), il établit son autorité sur la Phénicie et la Coelé Syrie, région qui, depuis 301, avait constitué la principale pomme de discorde entre la dynastie séleucide et la dynastie lagide. Mais, en 189, il fut battu par les Romains à Magnésie du Sipyle et dut abandonner toute l'Asie Mineure cistaurique.

Les frontières du royaume furent de nouveau modifiées entre 150 et 140, sous Alexandre Balas et Démétrios II. Le roi parthe Mithridate I s'empara de la Médie, de la Babylonie et de la Susiane. Les Séleucides tenaient encore la Syrie et la Phénicie, la Cilicie et la Mésopotamie. Mais les luttes pour le trône entre les branches rivales précipitèrent le déclin de la dynastie, qui disparut définitivement en 64, à l'arrivée de Pompée.

Du début jusqu'à la fin, les souverains séleucides firent preuve d'une grande continuité dans leur comportement monétaire. Le système auquel ils se sont conformés fut mis en place par Séleucos I. Son successeur Antiochos I (281-261) se contenta de fixer les traits définitifs de la monnaie d'argent royale. Mes exposés ont porté essentiellement sur cette monnaie d'argent, qui est au centre du système monétaire séleucide. L'or, en effet, fut relativement peu frappé par les rois successifs. Quant au numéraire de bronze, il resta subordonné au numéraire d'argent, et c'est celui-ci qui est révélateur de l'attitude adoptée par la dynastie à l'égard de la monnaie.

Présentation de la monnaie royale séleucide en argent

La monnaie royale séleucide en argent fut par excellence le tétradrachme, frappé selon l'étalon qui devint à l'époque hellénistique la référence en matière de poids, à savoir l'étalon attique qu'avait choisi Alexandre. Sur nos tables de fréquence, le poids modal du tétradrachme séleucide se situe, jusqu'au début du II^e siècle, aux environs de 17 g ; nous constatons une première réduction de ce poids sous Antiochos IV (175-164). Des États voisins avaient procédé à une réduction semblable dès la fin du III^e siècle. Cette question de métrologie sera commentée plus loin.

Les tétradrachmes, dans la plupart des monnayages, étaient accompagnés de drachmes. La drachme n'a jamais cessé de constituer l'unité de compte : c'était en drachmes qu'étaient libellées les sommes les plus importantes. Les Séleucides émirent des pièces de cette dénomination, mais pendant longtemps en faibles quantités. Il fallut attendre le règne de Démétrios I (162-150) pour que l'atelier d'Antioche développât quelque peu la production de cette monnaie. On ne doit pas en conclure que, auparavant, les pièces de 1 drachme étaient peu utilisées dans les transactions du royaume : en fait on se servit fréquemment de drachmes, mais elles ne provenaient pas des ateliers séleucides.

L'or fut également monnayé, sans jamais cependant rivaliser avec l'argent, ni par le nombre des pièces, ni en valeur absolue, bien que, à poids égal, une pièce d'or valût dix fois plus qu'une pièce d'argent. Des découvertes récentes, notamment celle du trésor de Tarik Darreh en Iran (A. Houghton, *ANSMN* 25, 1980), ont montré que les Séleucides avaient frappé des monnaies d'or moins parcimonieusement qu'on n'avait pu le penser. Néanmoins leur monnayage dans ce métal ne saurait être comparé avec celui des Ptolémées. Ils ont émis des statères

($\pm 8,60$ g) et des octadrachmes (± 34 g), mais toujours de façon apparemment épisodique. Certes, ils ne disposaient pas de mines aussi productives que celles d'Égypte. Mais ils étaient assez riches pour acheter de l'or à ceux qui en possédaient et, de plus, les paiements qui leur étaient versés leur apportaient probablement certaines quantités de ce métal. E.T. Newell (*Western Seleucid Mints*, 1940, p. 398 et n. 10) expliquait la « rareté surprenante » des monnaies d'or séleucides dans nos médailliers en supposant que l'indemnité financière exigée par les Romains après leur victoire sur Antiochos III avait été payée, pour une bonne part, en numéraire d'or, qui aurait de ce fait presque disparu du royaume. J'ai montré ailleurs que cette opinion paraissait très discutable (*Essays in honour of R. Carson and K. Jenkins*, 1993). Il est plus simple, je crois, d'admettre que les Séleucides se sont conformés à l'usage du monde grec classique, où la monnaie d'argent jouait un rôle prédominant dans les transactions.

La monnaie de bronze, dont l'unité était le chalque, demeura liée à la monnaie d'argent par un rapport de valeur fixe : il fallait 48 chalques pour faire une drachme d'argent. La faible valeur intrinsèque des monnaies de bronze réduisait leur emploi au paiement des petites sommes, aux menues dépenses du marché quotidien. Les Séleucides n'imitèrent pas les Ptolémées, qui, pour l'usage interne, donnèrent à leur numéraire de bronze une valeur nominale égale à celle de la monnaie d'argent et, créant une drachme de bronze, accordèrent à ce métal un pouvoir libérateur illimité, semblable à celui du métal précieux. Rien de tel n'apparaît chez les Séleucides, qui maintinrent à la monnaie de bronze un pouvoir d'achat restreint. Plusieurs dénominations de bronze nous sont parvenues : nous hésitons à désigner celle qui fut le chalque de Séleucos I. Aucune marque de valeur n'apparaît en effet sur les pièces avant le règne d'Antiochos IV (175-164). Sous ce dernier, dans la seconde partie du règne, le chalque, à Séleucie du Tigre, était la pièce de 4 g - 4,5 g ; quelques années plus tard, à Ecbatane sous Alexandre Balas, entre 150 et c. 148-147, c'est la pièce de ± 8 g qui porte la marque du tétrachalque, le chalque étant donc en ce lieu et à cette époque la pièce de ± 2 g.

Les tétradrachmes d'argent, comme les autres monnaies du royaume, furent frappés dans plusieurs ateliers. Chaque province avait en principe un centre de production, situé normalement dans la ville la plus importante, qui était le centre administratif de la région : ainsi l'atelier de la Syrie du nord était à Antioche, celui de la Babylonie à Séleucie du Tigre, celui de la Médie à Ecbatane etc. Une province pouvait avoir plusieurs ateliers, soit occasionnellement, soit de façon durable : la Cilicie, par exemple, eut pendant longtemps, outre l'atelier de Tarse, ceux de Soloi et de Séleucie du Calycadnos. Cette décentralisation de la frappe monétaire laissait parfois place à des différences de détail dans l'aspect des monnaies, ce qui, semble-t-il, ne troublait pas l'administration centrale : la légende pouvait être limitée ici au nom du roi et au titre royal et là comporter en outre des titres comme Épiphane, Nicéphore, Sôter, Théopator, Évergète ; Apollon, au revers, pouvait être plus ou moins drapé, et tenir tantôt une, tantôt deux flèches, etc. Ces divergences, au total secondaires, ne devaient pas être gênantes pour les

usagers. Aujourd'hui, elles sont notées avec soin par les spécialistes et les aident quelquefois dans leurs efforts pour répartir les émissions entre les divers ateliers.

Séleucos I avait montré quelque hésitation dans le choix de ses types monétaires. Les circonstances expliquent en partie les divers essais auxquels il se livra. En 312, quand il revint à Babylone, l'atelier émettait des monnaies au nom et aux types d'Alexandre (dites « alexandres ») et des tétradrachmes « au lion », ainsi nommés d'après leur type de revers. Les alexandres étaient la monnaie universelle de l'époque, les tétradrachmes au lion servaient aux transactions locales. Séleucos, en 312, ne changea rien à ce système. Lorsque, quelques années plus tard, il ouvrit un atelier à Séleucie du Tigre, il y frappa de la même façon deux monnaies parallèlement : des alexandres d'intérêt général et, pour l'usage local, des tétradrachmes (accompagnés de divisions) portant son propre nom et ayant comme types la tête de Zeus et Athéna combattante, debout dans un char tiré par quatre éléphants cornus. Un des groupes des alexandres émis à Séleucie comporte une variante de grand intérêt : le nom d'Alexandre est remplacé par celui de Séleucos, et Zeus, au revers, ne tient plus sur sa main droite un aigle, mais une Nikè ; Séleucos s'appropriait ainsi la monnaie d'Alexandre, mais, comme l'apparence générale des pièces restait la même (tête d'Héraclès imberbe au droit, Zeus assis au revers), celles qui portaient le nom de Séleucos et la Nikè devaient être, dans l'usage courant, confondues avec les alexandres habituels.

Des alexandres de Séleucos à la Nikè furent frappés aussi en Syrie du nord, à Antioche et à Séleucie de Piérie, entre 300 et 281, tandis que la ville voisine de Laodicée produisait des alexandres au nom de Séleucos, mais avec l'aigle sur la main de Zeus. En Orient, Suse émit d'abord des alexandres traditionnels, puis des alexandres au nom de Séleucos, l'aigle demeurant sur la main de Zeus, comme à Laodicée ; parallèlement, l'atelier susien frappa des tétradrachmes (et des divisions) représentant une tête casquée au droit (celle d'Alexandre ou de Séleucos ?) et une Nikè couronnant un trophée, puis des pièces montrant la tête de Zeus et Athéna combattante, comme celles de Séleucie du Tigre, mais ici le quadriges d'éléphants était remplacé par un bige ; il y eut encore à Suse des frappes épisodiques de monnaies diverses. Pour Ecbatane, en revanche, on ne connaît, une ou deux exceptions mises à part, que des alexandres traditionnels. En Bactriane le monnayage se composa uniquement, semble-t-il, de pièces à la tête de Zeus et au char portant Athéna et tiré par des éléphants.

Antiochos I (281-261) mit fin à cette diversité de types et donna à la monnaie d'argent royale l'aspect qu'elle devait conserver jusqu'à la fin de la dynastie : au droit, le portrait du souverain régnant tourné vers la droite, la tête ceinte d'un diadème consistant en une simple bandelette de laine dont les pans tombent derrière la nuque ; au revers, le titre royal et le nom du roi au génitif (*Basiléôs Antiochou*) et la représentation de la divinité protectrice. Antiochos choisit Apollon assis à gauche sur l'omphalos, tenant un arc et une flèche ; ce type fut adopté par ses successeurs (sauf sous Séleucos II, dont les monnaies montrent Apollon

debout, accoudé à un trépied) jusqu'au début du règne d'Antiochos IV (175-161) et parfois de nouveau ensuite. Mais Antiochos IV et les rois suivants préférèrent en général d'autres divinités, en particulier Zeus, ou encore Athéna, Tyché, les Dioscures. La légende, elle aussi, se modifia à partir d'Antiochos IV : des épithètes furent ajoutées au nom du roi.

Il est notable qu'Antiochos I, malgré son effort de simplification, laissa subsister à Laodicée et à Suse la frappe d'alexandres au nom de Séleucos. Un terme fut mis à ces émissions avant la fin du III^e siècle.

Le tétradrachme séleucide, du fait de sa qualité métallique et de sa valeur intrinsèque, pouvait être utilisé pour toutes sortes de paiements, internes et externes, et servait notamment dans les transactions d'une certaine ampleur. Pour donner une idée des prix, on peut rappeler qu'à l'époque hellénistique la solde mensuelle d'un mercenaire variait probablement entre 6 et 8 tétradrachmes et qu'au début du II^e siècle un médimne de blé (50 litres environ) valait à Délos 10 drachmes, soit 2 tétradrachmes et deux drachmes. Pour les grosses sommes, les Anciens comptaient en talents : un talent comprenait 1 500 tétradrachmes.

Place et statut de la monnaie royale séleucide en argent dans la circulation monétaire du royaume

La place tenue par la monnaie royale séleucide en argent dans la circulation monétaire du royaume est indiquée par la composition des trésors de cette époque trouvés sur l'étendue de l'Asie antérieure, depuis l'Asie Mineure jusqu'à l'Inde. Le contenu d'un seul trésor est parfois trompeur. Son propriétaire a pu en effet conserver des pièces étrangères qui n'avaient pas cours dans son pays, mais dont il aurait à se servir lors d'un prochain voyage ou pour un paiement à un correspondant extérieur. Par chance, en ce qui concerne la recherche qui nous intéresse, les trésors dont nous disposons sont assez nombreux pour que leur témoignage, qui est dans l'ensemble concordant, nous permette de tirer des conclusions relativement sûres. Pourquoi tant de trésors ? Les Anciens avaient, certes, des banques de dépôt (et de crédit). Ces établissements n'étaient pas cependant aussi répandus que de nos jours ni, probablement, aussi populaires. Le coffre-fort le plus utilisé, à cette époque, était la terre, et on découvre aujourd'hui, à l'occasion d'un labour ou d'un travail de voirie, ou à l'aide d'un compteur Geiger, des sommes d'argent que leurs possesseurs avaient cachées dans le sol et que, du fait des hasards de la vie, ils n'avaient pu récupérer.

Plusieurs dizaines de trésors entrent ainsi dans le champ de notre enquête. Il n'est pas possible de les examiner tous. Certains d'entre eux, du reste, doivent être considérés avec prudence : parvenus jusqu'à nous par la voie du commerce après avoir passé entre plusieurs mains, ce ne sont en réalité que des fractions d'un trésor originellement plus vaste, qui a été divisé et dont des pièces, usées ou jugées trop banales, ont parfois été éliminées. Le témoignage de ces lots

partiels n'a donc qu'une valeur limitée. D'autres trésors, heureusement, peuvent être étudiés avec plus de confiance : ou bien, dans le meilleur des cas, ils ont été trouvés dans une fouille régulière et leur intégralité est garantie ; ou bien, même s'il s'agit d'un lot apporté par le commerce, sa composition est telle qu'on peut la regarder comme représentative de celle du trésor initial.

La première observation qui s'impose, lorsqu'on étudie cette documentation, est que, pendant toute la durée de la dynastie, la monnaie royale séleucide en argent n'a jamais été le seul numéraire de ce métal qui ait eu droit de circulation à l'intérieur du royaume. Plusieurs autres monnaies sont régulièrement présentes dans les trésors et ont de toute évidence été acceptées dans les transactions officielles et privées. Bien plus, par rapport à ces autres monnaies, la monnaie séleucide a été longtemps minoritaire, parfois dans des proportions étonnantes.

Considérons tout d'abord deux trésors enfouis vers 240-235 : celui de Meydancikkale (Cilicie Trachée), trouvé en 1980 par une mission française lors de la fouille du site (A. Davesne et G. Le Rider, *Le trésor de Meydancikkale* 1989), et celui de Tell Halaf (Mésopotamie du nord), apporté en 1913 au Musée d'Istanbul (RN 1989). Les deux trésors comprennent des tétradrachmes et des drachmes. Le premier, découvert dans une place forte à la limite des possessions lagides et séleucides, contient exceptionnellement des monnaies lagides que nous laissons en dehors de nos calculs. Les autres pièces, celles qui nous intéressent ici, sont au nombre de 3057 : les tétradrachmes séleucides ne représentent que 14,6 % des pièces de cette dénomination, les drachmes séleucides seulement 0,8 % de l'ensemble des drachmes. Quant au trésor de Tell Halaf, il renferme 353 monnaies d'argent : les tétradrachmes séleucides atteignent cette fois 26,7 % des pièces de cette catégorie : sur les 225 drachmes, aucune n'est séleucide.

Quelques décennies plus tard, vers 200, le trésor d'Oylum (Syrie du nord), trouvé dans une fouille régulière et comprenant 134 monnaies d'argent, donne les indications suivantes (A. Davesne, dans *Trésors et circulation monétaire en Anatolie antique*, 1994) : sur les 59 tétradrachmes, 26 (soit 44 %) sont séleucides ; sur les 66 drachmes, 1 seule est séleucide.

Le trésor de Mektépini, en Phrygie, enterré probablement à l'époque de la bataille de Magnésie entre Antiochos III et les Romains, c'est-à-dire vers 189, est connu par 752 tétradrachmes, qui, semble-t-il, représentent une part importante du lot initial (N. Olcay et H. Seyrig, *Le trésor de Mektepini*, 1965). Les tétradrachmes séleucides forment 12,8 % de l'ensemble.

Dans le trésor de Lattakié (Syrie du nord), vers 170-160, les 80 tétradrachmes décrits en 1765 par Pellerin et par H. Seyrig en 1973 (*Trésors du Levant*) comportaient 22 spécimens séleucides, soit 27,5 % du total. Le trésor renfermait en outre 15 drachmes, dont aucune n'est séleucide.

Plus tard encore, vers 140, le trésor de Kirikhan (Cilicie orientale), riche de plusieurs milliers de tétradrachmes, dont 587 ont été identifiés (*Coin Hoards*, 1,

1975, n° 87 A), comprenait sur ce total partiel seulement 9 tétradrachmes séleucides (1,5 %).

Pour la fin du II^e siècle et le début du I^{er}, nos documents sont plus disparates et tantôt donnent une forte proportion de monnaies séleucides, tantôt au contraire ne les font apparaître que dans un faible pourcentage.

Ce qui importe, c'est de constater que, à l'intérieur du royaume, le numéraire d'argent des Séleucides est loin d'avoir occupé une place dominante. Leurs tétradrachmes, dans les sept trésors qui viennent d'être cités, n'atteignent dans aucun cas la moitié du total et parfois sont très peu nombreux. Quant à leurs drachmes, elles passent à peu près inaperçues.

Cette situation ne manque pas de surprendre. Les États de l'Antiquité avaient tendance, comme les États modernes, à donner la priorité à leur propre monnaie, du moins quand ils avaient les moyens d'en frapper régulièrement et en assez grande quantité pour subvenir aux besoins locaux. Certains États, on le sait, interdisaient l'usage de tout numéraire étranger sur leur territoire. C'était le cas par exemple à Athènes et chez les Ptolémées : seule la monnaie athénienne avait cours en Attique, et seule la monnaie lagide avait cours en Égypte. Les souverains séleucides, s'ils avaient imposé l'usage exclusif de leur propre numéraire à l'intérieur de leurs frontières, se seraient conformés à une règle établie. Ils ont préféré agir autrement..

Les monnaies autres que séleucides dans la circulation du royaume

Il convient d'examiner quelles sont les monnaies non séleucides qui apparaissent dans les trésors enfouis sur le territoire du royaume. Avant même d'en donner la liste, on fera observer que, en règle générale, elles sont toutes de poids attique comme les monnaies séleucides elles-mêmes. Deux numéraires importants frappés par des voisins immédiats des Séleucides, le numéraire lagide et le numéraire rhodien, l'un et l'autre de poids non attique, se signalent par leur absence dans les trésors qui nous intéressent, à quelques rares exceptions près, exceptions qui s'expliquent presque toujours par le lieu de découverte de ces trésors « mixtes » : ils proviennent en général (c'est le cas du trésor de Meydancikkale) d'une zone frontalière, dont les habitants éprouvaient le besoin d'avoir sous la main les monnaies des deux États contigus, qu'ils utilisaient chacune dans leur pays d'émission ou selon la nationalité de leurs interlocuteurs. En dehors de ces zones frontalières, la présence, dans un dépôt du royaume séleucide, de pièces d'étalon non attique est tout à fait inhabituelle.

Pendant tout le III^e siècle et encore une bonne partie du II^e, en tout cas jusqu'en 160 environ, *les monnaies au nom et aux types d'Alexandre* ont constitué le numéraire non séleucide le plus abondamment et le plus régulièrement représenté dans les trésors du royaume. Au cours de cette période, les tétradrachmes de ce type y sont presque toujours les plus nombreux, et parfois ils y distancent de loin

les autres numéraires ; quant aux drachmes, leur prédominance y est écrasante. Reprenons les exemples cités plus haut.

Dans le trésor de Meydancikkale, enfoui vers 240-235, sur les 1 715 tétradrachmes de poids attique, 1 256 sont des alexandres, soit 73 % ; ne sont pas comptés dans ce calcul les pièces de Séleucos et de Lysimaque aux types d'Alexandre ; sinon le pourcentage atteindrait 82 %. Les drachmes d'Alexandre, au nombre de 1 298 sur un total de 1 342 spécimens, forment 96,7 % des monnaies de cette dénomination (ou 99,1 % si on y ajoute les drachmes de Séleucos et de Lysimaque aux types d'Alexandre).

Dans le trésor de Tell Halaf, enfoui vers la même date, les tétradrachmes d'Alexandre sont les plus nombreux, mais ne forment que 44 % des pièces de cette dénomination ; la quasi-totalité des drachmes, en revanche, sont aux types d'Alexandre : 221 (ou 224) sur 225.

Le trésor d'Oylum, vers 200-195, contient seulement 13 tétradrachmes d'Alexandre sur un total de 59 tétradrachmes, soit 22 % ; les drachmes d'Alexandre continuent d'être de loin les plus nombreuses : 88 % (ou 92 %, si on compte les lysimaques aux types d'Alexandre).

Le trésor de Mektepinî, vers 189, composé uniquement de tétradrachmes, renferme 491 alexandres sur 752 pièces répertoriées, soit 65,3 % du total.

Dans le trésor de Lattakié (c. 170-160), les tétradrachmes d'Alexandre atteignent 60 % des pièces de ce module ; sur les 15 drachmes, 12 ont été frappées à Arados avec les types d'Éphèse, 3 sont des alexandres.

Les alexandres, très présents jusqu'en 160 environ, deviennent ensuite moins nombreux, mais réservent encore des surprises. Ainsi le trésor de Bassit (sur la côte au nord de Lattakié) est formé de 10 tétradrachmes : l'un d'eux a été frappé par Antiochos VIII en 119/8 ; les neuf autres sont des alexandres (cf. *BCH* 107, 1983, p. 451-456). A Suse, un petit trésor de 20 drachmes d'Alexandre a été caché dans le sol vers 150 ou un peu plus tard.

Ainsi, pendant très longtemps, pendant un siècle et demi au moins, les alexandres ont tenu une place prédominante dans la circulation monétaire du royaume séleucide : les paiements en drachmes se sont faits presque exclusivement en drachmes d'Alexandre, tandis que, dans beaucoup de cas, 5 à 8 tétradrachmes sur 10 étaient des alexandres. On peut considérer que, pour un habitant du royaume, les alexandres constituaient le numéraire le plus familier.

Quelle était l'origine de ces alexandres ? Une quantité impressionnante de pièces avaient été frappées, on l'a vu l'an passé, dans les deux dernières années du grand conquérant et le rythme s'était maintenu sous ses successeurs immédiats, jusqu'au début du III^e siècle. Cette masse de tétradrachmes et de drachmes alimenta la plus grande part de la circulation monétaire jusqu'au troisième quart du III^e siècle, comme le montre clairement l'inventaire des pièces du trésor de Meydancikkale. Il s'y ajouta, au début du III^e siècle, les alexandres de quelques

cités, qui, ayant la capacité de frapper monnaie, choisirent d'émettre ce type de pièces plutôt qu'un numéraire à leur nom et à leur types. Les Séleucides, à Laodicée et à Suse, produisirent aussi des alexandres, de même qu'Antigone Gonatas en Macédoine ; vers 245, les Aradiens, à leur tour, commencèrent un monnayage alexandrin. Ces additions au stock initial n'étaient cependant pas très considérables et le nombre des alexandres commençait à décliner du fait de l'usure des pièces anciennes, de leur thésaurisation, de leurs départs (sans retours) en terres lointaines, des accidents divers, — lorsque, à partir de 220 environ, la frappe des tétradrachmes d'Alexandre fut relancée notamment par trois villes de Pamphylie-Lycie, Pergé, Phasélis et Aspendos. Ces trois cités avaient obtenu, à des dates voisines, leur autonomie politique, et elles en profitèrent pour entreprendre la production d'alexandres, qui pénétrèrent abondamment dans le royaume séleucide, comme l'indiquent tout particulièrement les trésors syriens enfouis entre c. 200 et c. 160. Les émissions alexandrines des trois villes cessèrent peu après la défaite d'Antiochos III en 189 et les remaniements territoriaux qui furent la conséquence du traité d'Apamée (188). Quelques cités d'Asie Mineure occidentale, notamment Temnos et Alabanda, continuèrent, pendant quelque temps encore, de choisir pour leurs monnaies les types d'Alexandre. Mais la production de ce numéraire se raréfiait et elle prit fin probablement entre 170 et 160.

En plus des alexandres, on rencontre dans les trésors du royaume séleucide d'*autres monnayages* : des monnaies au nom et aux types de Lysimaque, frappées du vivant de ce souverain, puis, après sa mort, par des villes de la Propontide et des Détroits ainsi que du Pont Gauche ; des monnaies émises par les rois de Macédoine (Démétrios Poliorcète, Antigone Gonatas, Antigone Doson, Philippe V) ; des monnaies des rois de Pergame, de Bithynie et de Pont ; en outre, des monnaies portant le nom et les types personnels d'un certain nombre de cités.

Les monnaies de cités à types personnels ne font que de rares apparitions dans nos trésors pendant la majeure partie du III^e siècle. La plupart des villes qui avaient la possibilité d'émettre un monnayage en argent préférèrent frapper des alexandres ou des lysimaques. Le vaste trésor de Meydancikkale, enfoui vers 240, ne contient aucun spécimen au nom et aux types d'une cité. Le trésor de Kirazlı (près d'Amasya dans le Pont), enterré vers 230, renferme, sur 834 pièces, seulement 4 tétradrachmes à types personnels : 2 de Sinope, 2 au nom d'Artémis Pergaia. Vers la fin du III^e siècle, Sidé, se distinguant des trois autres villes voisines, Pergé, Aspendos et Phasélis, entreprit, de façon inattendue, la production d'un vaste monnayage à ses propres types, qui est très bien représenté lui aussi dans les trésors séleucides. Mais c'est plus tard, peu avant le milieu du II^e siècle, que les monnayages au nom et aux types de cités prirent une extension considérable en Asie Mineure occidentale : ils devinrent pendant quelques années le numéraire le plus abondamment représenté dans les trésors syriens. Parmi les monnaies des cités, celles d'Athènes, bien qu'elles ne forment pas un contingent très nombreux, sont néanmoins à signaler.

Bref, on mesure la diversité des monnayages non séleucides qui entrèrent, au cours des décennies, dans la circulation monétaire du royaume. Tous sont caracté-

térisés par l'utilisation de l'étalon attique et tous, quelles que fussent leur origine et leur notoriété, semblent avoir été acceptés sans discrimination : même deux imitations de tétradrachmes d'Alexandre faites en Arabie, et dont le revers est curieux, ont été incluses dans le trésor de Mektepinî en Phrygie.

Le statut de la monnaie royale séleucide et des autres monnaies

Le fait qu'une grande diversité de numéraires était acceptée dans les transactions à l'intérieur du royaume, aussi bien, selon toute probabilité, pour les paiements officiels que pour le règlement des affaires privées, permet-il de considérer que chaque tétradrachme de poids attique en valait un autre, qu'il s'agît d'un tétradrachme séleucide, d'un alexandre, d'un lysimaque ou de toute autre pièce ?

H. Seyrig (*Ant. Syr.* VI, p. 7, et *Trésors du Levant*, p. 87-88) a donné une réponse à cette question. Le fait que des monnaies autres que séleucides circulaient librement dans le royaume n'implique nullement, selon lui, qu'elles y étaient acceptées au même taux que la monnaie royale. Celle-ci bénéficiait d'une prime ou plus-value, qui faisait que sa valeur nominale était supérieure à sa valeur métallique intrinsèque. Les autres monnaies, au contraire, écrit H. Seyrig, ne possédaient sur le territoire séleucide que leur valeur métallique, « sans la prime qui s'attache toujours à la monnaie officielle du lieu ».

H. Seyrig tirait cette présomption d'un épisode du monnayage séleucide. Dans les années 170, en effet, une grande contremarque ronde, ovale ou rectangulaire fut apposée sur un nombre considérable de tétradrachmes étrangers. Cette contremarque est au type de l'ancre, l'emblème royal séleucide par excellence, et tous les spécialistes s'accordent à penser que ces tétradrachmes furent contremarqués sur l'ordre du roi. Seyrig considérait que le but de l'opération avait été d'assimiler la monnaie étrangère à la monnaie royale en lui conférant la prime que seule la monnaie royale détenait en temps normal.

L'interprétation que propose H. Seyrig de cette contremarque à l'ancre semble juste. La façon habituelle de transformer une pièce quelconque en numéraire royal était de la fondre et de refrapper le flan ainsi obtenu. Mais ce processus demandait un certain délai. Dans un moment de grave difficulté financière, quand le temps pressait, il était plus expéditif d'apposer un simple poinçon de caractère officiel sur la monnaie étrangère, qui, de ce fait, prenait la valeur de la monnaie du roi.

Sur ce point, donc, l'explication de H. Seyrig paraît convaincante. J'ai indiqué à mes auditeurs que je nuancerais en revanche son affirmation selon laquelle les monnaies d'argent étrangères de poids attique qui circulaient dans le royaume séleucide y étaient acceptées seulement à leur valeur métallique.

Prenons en guise de comparaison la réglementation en vigueur à Athènes. Un voyageur étranger qui venait pour affaires en Attique se trouvait dans l'obligation

d'échanger sa monnaie contre du numéraire athénien. Un négociant se présentait par exemple avec des espèces d'Égine. Le rapport pondéral théorique entre la monnaie éginète et la monnaie athénienne était de 7 à 10. Ce négociant, au IV^e siècle, pour obtenir 100 drachmes d'Athènes, avait à payer non seulement 70 drachmes d'Égine, mais un supplément de 5,5 à 6 %. Ce pourcentage couvrait 1^o la prime dont jouissait sur place la monnaie athénienne (la monnaie éginète étant ainsi pratiquement réduite à sa valeur métallique) et 2^o le montant de la taxe au change.

Signalons, avant d'aller plus loin, que les autorités séleucides, au contraire d'Athènes, laissaient entrer sans formalités sur leur territoire les monnaies étrangères de poids attique et les acceptaient dans les transactions du royaume. Même si elles n'avaient donné à ces monnaies que leur valeur métallique, elles auraient déjà pratiqué un régime plus avantageux que celui d'Athènes, puisqu'elles n'auraient pas perçu de taxe au change.

Mais je propose de conjecturer que, en outre, un numéraire comme celui d'Alexandre aurait bénéficié d'un traitement de faveur, qui lui aurait donné une valeur un peu plus élevée que sa valeur strictement métallique. Je suppose en effet que dans l'usage telle monnaie, pour diverses raisons, était préférée à telle autre et que cette préférence entraînait tout naturellement une sorte de tarification des différents numéraires. Il serait hasardeux de vouloir préciser quelle aurait pu être cette tarification. Je dirais seulement que, au sein du royaume séleucide, la monnaie royale devait être, comme il est normal, la plus cotée, et que, pendant tout le III^e siècle et une partie du II^e, les alexandres auraient occupé la deuxième place dans le tableau des cotations. Quant aux autres numéraires de poids attique, on ne peut que spéculer sur la cote dont chacun d'entre eux aurait joui. De toute façon, nous l'avons vu, l'absence de taxe au change présentait déjà, en soi, un réel intérêt, dans le cas où telle monnaie n'aurait bénéficié d'aucun autre avantage.

Si on admettait que les alexandres furent traités de façon plus favorable que les autres monnaies non royales, on comprendrait mieux, me semble-t-il, leur extraordinaire vitalité. Le taux intéressant que je leur ai supposé aurait notamment incité les villes à frapper cette monnaie plutôt qu'un numéraire personnel à leur nom et à leur types : un numéraire personnel aurait été accepté aussi, mais à un cours plus faible. Si les alexandres finirent néanmoins par être supplantés, c'est parce que le stock ancien, qui avait nourri et soutenu la circulation monétaire pendant plusieurs décennies, était arrivé à épuisement et que les monnayages alexandrins des cités n'étaient pas assez abondants pour conserver à ce numéraire sa prédominance et donc ses privilèges.

Une particularité a intrigué les spécialistes. Alors que les alexandres nouvellement frappés, comme par exemple les alexandres pamphyliens à partir de *c.* 220, avaient un poids attique quelque peu réduit, les tétradrachmes royaux, au contraire, gardèrent un poids fort jusqu'au début du règne d'Antiochos IV (175-164). Nous pouvons considérer, je crois, qu'il était tenu compte de cette différence dans la

valeur des deux monnaies, les espèces royales acquérant une cote proportionnellement plus élevée. Du reste, si les Pamphyliens donnèrent à leurs alexandres un poids un peu inférieur à la norme attique, ce n'est probablement pas par laxisme ni par manque de métal. C'est plutôt parce que les alexandres anciens, qui vers 220 circulaient encore avec une relative abondance, avaient subi un frai qui avait diminué leur poids originel ; il serait vraisemblable que les Pamphyliens eussent réglé le poids de leurs alexandres sur le poids moyen de ces alexandres anciens, qui, du fait de leur nombre, servaient de référence aux Séleucides dans leurs cotations.

Lorsque les alexandres eurent perdu leur prédominance, le même système, adapté aux nouvelles monnaies de l'époque, resta probablement en vigueur, et ce fut au tour des tétradrachmes civiques à types personnels de prendre quelque temps la première place sur les marchés syriens. L'arrivée massive de ces nouveaux venus eut lieu vers le milieu du II^e siècle. Or, à la fin du III^e siècle, on l'a vu, les Sidétains avaient commencé, de façon inattendue à cette date et surprenante dans l'environnement où ils se trouvaient (les deux autres grandes cités pamphyliennes et leur voisine, Phasélis, émettaient des alexandres), à frapper un numéraire à types personnels. Ce numéraire, de poids attique, entra aussi librement que les autres dans le royaume séleucide, où on le rencontre fréquemment, mais avec une cote probablement inférieure à celle des alexandres. Pour expliquer le parti que prirent les Sidétains, on peut supposer qu'ils furent déterminés par des raisons fiscales internes à la cité, qui l'emportèrent sur les autres considérations.

Il a été signalé plus haut que les monnaies lagides et les monnaies rhodiennes, de poids non attique, n'apparaissent pas dans les trésors du royaume séleucide, sauf éventuellement le long des frontières. Leur poids particulier les rendait mal commodes et au total indésirables, et leurs propriétaires devaient probablement les échanger. Mais on est en droit de conjecturer que ces monnaies étaient rarement proposées comme moyen de paiement à l'intérieur des possessions séleucides. Tout laisse penser en effet qu'elles étaient fortement surévaluées dans leur pays d'origine, en territoire lagide et en territoire rhodien, et qu'on avait intérêt à les utiliser sur place, plutôt qu'à l'étranger, où elles perdaient une part non négligeable de la valeur qui leur était attribuée respectivement à Alexandrie et à Rhodes.

Réflexions sur le système monétaire des Séleucides

Comment pouvons-nous interpréter l'attitude des Séleucides dans le domaine monétaire ?

On invoquera peut-être un attachement sentimental à la monnaie d'Alexandre, qui expliquerait que, pendant cent cinquante ans, ce numéraire eût tenu une place de choix dans la circulation du royaume. Certes, le nom et les types d'Alexandre

étaient prestigieux et tous les colons macédoniens installés en Asie Mineure, en Syrie et dans l'Orient plus lointain devaient apprécier particulièrement les tétradrachmes et les drachmes qui rappelaient le souvenir du grand conquérant. Néanmoins, si ce point de vue a joué, il n'a pas dû être primordial. Car si on fait intervenir le sentiment, on s'attendrait à ce que les monnaies de Lysimaque, l'ennemi défait à Couroupédion, eussent été proscrites : or, elles aussi ont circulé librement et largement sur le territoire séleucide. On fera remarquer en outre que Ptolémée I, qui était entouré de Macédoniens et dont la fidélité à Alexandre ne saurait être mise en doute, n'a pas hésité pour sa part à faire arrêter la frappe des alexandres et à en interdire l'usage dans ses possessions.

Ce ne sont pas non plus des difficultés administratives qui auraient pu détourner les autorités séleucides d'imposer l'utilisation exclusive de leur propre monnaie sur toute l'étendue de leur territoire. Ce dernier avait, certes, des points d'accès extrêmement nombreux, maritimes et terrestres, par lesquels les espèces les plus diverses pouvaient être introduites. Mais il aurait suffi de faire savoir que seule la monnaie royale avait cours et d'instaurer le change obligatoire pour que, très vite, les numéraires étrangers eussent cessé de circuler dans le royaume.

D'autre part, la frappe d'espèces royales dans les quantités nécessaires aurait été une tâche matérielle aisément réalisable. Les Athéniens, au V^e siècle, avaient décidé par décret de faire de leurs chouettes l'unique monnaie de leur empire, ne reculant pas devant la perspective d'une frappe massive de leur monnaie. Ptolémée, de la même façon, lorsqu'il exigea l'usage du seul numéraire lagide non seulement en Égypte, mais à Chypre, en Phénicie et dans la partie de la Syrie qui lui appartenait, n'eut apparemment aucun mal à mettre en œuvre cette résolution. Les souverains séleucides auraient certainement pu eux aussi produire sans difficulté autant de monnaies qu'il leur aurait été nécessaire.

Dira-t-on que l'absence d'un nombre suffisant de mines d'argent sur leur territoire poussa les Séleucides à pratiquer une politique monétaire favorable à l'entrée des monnaies étrangères dans leur royaume ? Cette raison a été invoquée notamment par Rostovtzeff quand il cherchait à expliquer la présence de tant d'espèces allogènes en Syrie au II^e siècle. Il soulignait que les Séleucides avaient eu assez de métal précieux à leur disposition tant qu'ils avaient été les maîtres de l'Asie Mineure et de la Carmanie ; mais ils perdirent très vite, ajoutait-il, les mines du Mont Ida (prises par les souverains de Pergame et de Bithynie) et celles de Pont et de Cappadoce ; puis la Carmanie leur échappa ; la disparition de leurs mines aurait dicté leur comportement monétaire. On peut faire observer que ce comportement ne date pas des événements que décrit Rostovtzeff, mais qu'il a existé dès le début de la dynastie. De plus, nous connaissons bien mal la localisation des mines d'argent dans l'Antiquité ; des gisements superficiels, qui ont disparu sans laisser de traces, ont dû être exploités ici ou là. Enfin, il faut souligner qu'un État n'avait pas besoin de posséder des mines pour frapper monnaie : outre les achats d'argent auxquels il pouvait procéder, il avait la possibilité de fondre et de refrapper à son nom les espèces étrangères que lui apportaient les échanges commerciaux. La présence dans le royaume séleucide

de monnaies d'argent venues du dehors ne signifie nullement que les souverains manquaient de ce métal, mais simplement qu'ils avaient décidé de laisser circuler les pièces étrangères au lieu de les supprimer pour les transformer en numéraire personnel.

Quelles ont pu être les véritables motivations qui les ont incités à choisir (ou à laisser s'établir) un tel système ?

Il est certain tout d'abord que la limitation par les Séleucides de leur propre monnayage a diminué les frais de fonctionnement des ateliers monétaires du royaume, et que, d'autre part, l'absence de bureaux de change n'a pu que simplifier l'administration financière. On peut se demander en revanche si la cotation différente des diverses monnaies (si l'hypothèse présentée plus haut est exacte) n'était pas de nature à compliquer les transactions. Mais, à chaque époque, le nombre des numéraires en circulation n'était pas très élevé et les usagers connaissaient parfaitement la valeur donnée à chacun d'entre eux. Notons que, en ce qui concerne les drachmes, le numéraire alexandrin occupait une place quasi exclusive : beaucoup d'opérations devaient se faire uniquement en drachmes d'Alexandre.

Cependant, des avantages pratiques tels que la diminution de certaines dépenses et l'allégement de la bureaucratie n'auraient pas constitué à eux seuls des incitations suffisantes. D'autres perspectives entrèrent certainement en ligne de compte.

Il est à remarquer que les Séleucides ne furent pas les seuls à instituer le système qui a été décrit. On constate qu'il fut adopté aussi par un certain nombre de voisins immédiats, les royaumes de Pergame, de Bithynie, de Pont, de Cappadoce et, en Europe, par la Macédoine et les régions qui en dépendaient. Les trésors monétaires trouvés dans ces différentes contrées révèlent à la fois la même diversité de numéraires qu'en territoire séleucide et l'utilisation de l'étalon attique. Une large zone de libre circulation des numéraires de poids attique, au sein desquels les alexandres tenaient une place de choix, avait donc été créée au début de l'époque hellénistique : il est probable que le royaume séleucide, du fait de sa puissance et de son immensité géographique, joua un rôle essentiel dans la mise en place et dans le maintien de cette organisation. Dès qu'il perdit de son importance, la situation se dégrada : après la défaite d'Antiochos III à Magnésie du Sipyle, en 189, le souverain de Pergame, Eumène II, se retira de la zone de poids attique et institua dans ses possessions le système cistophorique, comparable à bien des égards au système que Ptolémée I avait choisi dans les dernières années du IV^e siècle. — L'entente qui régna au III^e siècle entre les souverains séleucides et macédoniens favorisa, on n'en peut douter, le bon fonctionnement du dispositif établi, et celui-ci contribua peut-être en retour à la permanence des relations cordiales entre les deux dynasties.

L'existence de cette zone monétaire, dont l'agencement montrait beaucoup de souplesse et de simplicité, ne pouvait que faciliter les échanges commerciaux et

il est probable que les Séleucides en profitèrent largement. Le transit des marchandises qui s'effectuait de la Bactriane et du Golfe Persique jusqu'à la Méditerranée attirait des négociants étrangers, qui devaient apprécier la commodité des opérations financières. Strabon rapporte que des marchands de Gerrha (une oasis d'Arabie près du Golfe Persique) remontaient l'Euphrate jusqu'à Thapsaque, à la hauteur d'Alep. Les Gerrhéens frappèrent eux-mêmes des alexandres, qu'ils pouvaient utiliser à un taux avantageux dans le royaume séleucide : une telle facilité, accompagnée d'un profit, les encourageait vraisemblablement à accroître leur activité en Babylonie et en Syrie.

Cependant, tout n'était pas entièrement positif dans le système. En supprimant l'obligation du change, les Séleucides se privaient d'un revenu substantiel. Normalement, les États qui frappaient monnaie comptaient sur cette ressource. À vrai dire, les autorités séleucides, quand il s'agissait de certains numéraires peu cotés, ne les acceptaient probablement qu'à leur valeur métallique et ne perdaient qu'une fraction (la taxe au change proprement dite) de ce que le change leur aurait rapporté. Toutefois, au moins dans le cas des alexandres, ils auraient perdu davantage, puisque, si mon hypothèse était exacte, ils auraient laissé à ce numéraire une cote privilégiée ; or, les alexandres formèrent longtemps le plus gros contingent des monnaies du royaume.

D'autre part, en réduisant le nombre des tétradrachmes royaux et en ne frappant pendant des décennies qu'un nombre infime de drachmes, les souverains n'ont pu exploiter que partiellement le pouvoir que possède la monnaie de contribuer au prestige du prince régnant. L'émission d'un monnayage abondant répand en effet au dedans et au dehors le nom et le portrait du roi, et témoigne de sa puissance et de sa richesse. Les Séleucides se sont peut-être résignés assez facilement à ne pas utiliser pleinement la monnaie en ce sens, au moins jusqu'à une certaine date, estimant que l'étendue de leur royaume, leurs hauts faits militaires et leur action diplomatique leur conféraient assez de gloire pour qu'une propagande monétaire intensive ne fût pas indispensable. Ce qui est sûr, c'est que, dans le grand trésor de Meydancikkale, enfoui vers 240, les tétradrachmes des Séleucides n'atteignent pas 15 % de l'ensemble des tétradrachmes (et seulement 6 % si on ne compte pas les exemplaires de Séleucos aux types d'Alexandre), tandis que leurs drachmes ne représentent même pas 1 % des pièces de ce module.

Enfin, l'entrée libre des monnaies d'argent allogènes empêchait l'administration séleucide de mesurer la masse monétaire en circulation dans le royaume. Cette impossibilité de tout contrôle pouvait conduire parfois à une pénurie de numéraire, ou parfois, au contraire, à une surabondance de monnaies. Dans le premier cas, il était loisible de procéder à une émission de tétradrachmes royaux pour combler le manque constaté. Dans l'autre cas, l'inflation monétaire pouvait provoquer une hausse inopportune des prix. Un État qui impose à l'intérieur de ses frontières l'usage exclusif de sa propre monnaie et qui interdit en conséquence l'introduction sur son sol d'espèces étrangères a les moyens de contrôler la masse monétaire en

circulation et d'ajuster sa production de numéraire aux besoins réels du pays. Les Séleucides s'étaient privés de ces moyens, prenant donc des risques dans le domaine financier. Il est vrai que dans l'Antiquité les mouvements monétaires étaient plus lents qu'aujourd'hui ; les situations locales difficiles pouvaient se résoudre d'elles-mêmes, sans troubler nécessairement le reste du pays. Néanmoins, l'absence de contrôle de la masse monétaire sur le territoire séleucide comportait un certain danger.

Malgré les inconvénients qui viennent d'être décrits, il semble que le système établi ait donné aux Séleucides de nombreux motifs de satisfaction, puisqu'ils le maintinrent jusqu'à la fin de la dynastie, en dépit des vicissitudes politiques. Il nous est bien difficile de porter un jugement de valeur sur ce système. Pour l'Égypte des Ptolémées, nous disposons de plusieurs textes papyrologiques qui nous fournissent un aperçu des transactions financières et des prix qui étaient pratiqués. Nous n'avons rien de tel pour le royaume des Séleucides et c'est pourquoi nos réflexions ont un caractère fortement conjectural.

Nous pouvons partir d'une observation : d'après la liste de trésors monétaires que nous possédons, liste déjà longue et qui ne cesse de s'accroître, nous avons l'impression que la monnaie en argent a été présente dans tous les cantons du royaume séleucide, et de façon relativement abondante, depuis le début de la dynastie jusqu'à son terme.

On peut en déduire, semble-t-il, que, dans l'ensemble, tous les habitants avaient normalement accès à cette monnaie, qui possédait l'avantage d'être en métal précieux, d'avoir une valeur stable et d'être acceptée partout. A l'intérieur de la zone de poids attique, les alexandres, par exemple, devaient avoir en tout lieu une valeur comparable. Quant à la monnaie séleucide elle-même, la prime dont elle jouissait sur place devait être modérée, si bien qu'elle était échangeable au dehors dans de bonnes conditions. Les Ptolémées, au contraire, avaient introduit dans l'évaluation de leurs tétradrachmes une forte part de valeur fiduciaire, et ces pièces, à l'extérieur de leur royaume, valaient nettement moins que dans les transactions locales. Les Séleucides, d'autre part, ne cherchèrent apparemment pas à conférer à leurs monnaies de bronze un rôle démesuré ni à les substituer aux monnaies d'argent, évitant ainsi que l'essentiel des liquidités de la population consistât en un numéraire sans grande valeur intrinsèque et pratiquement inutilisable au dehors.

Cette situation ne pouvait, à mon avis, que stimuler l'activité générale du royaume. Les investissements devaient se faire sans trop d'inquiétude et le crédit fonctionnait sur une base solide. Les prévisions à court et à long terme n'étaient pas contrariées par des décisions arbitraires de l'État dans le domaine de la monnaie. Il a été dit plus haut que l'abondance de numéraire risquait de provoquer une inflation des prix. Mais le danger disparaît en principe si d'une part la production augmente, et si d'autre part la confiance qu'inspire la monnaie incite à la thésaurisation. Irving Fisher (1882-1942) a résumé ce mécanisme dans une

formule célèbre : M (masse monétaire) $\times V$ (vitesse de circulation de la monnaie) = P (le prix des produits) $\times Q$ (la quantité des produits disponibles sur le marché). Dans le royaume séleucide, les conditions étaient réunies pour que l'abondance du numéraire en métal précieux, loin de nuire à la bonne santé de l'économie, rendît celle-ci encore plus florissante. Relevons que Poseidonios d'Apamée, à la fin de l'époque hellénistique, écrivait que les Syriens étaient heureux et qu'ils vivaient dans la liesse et sans souci du lendemain.

Les rois séleucides eurent la réputation d'être très riches, comme les Ptolémées. Plutarque (*Agis* 7) prête à Agésilas le propos suivant : « Sous le rapport de l'argent, je ne peux m'égaliser aux autres rois ; car même les domestiques des satrapes et les esclaves des intendants de Ptolémée et de Séleucos possèdent plus de bien que n'en eurent tous les rois de Sparte ensemble » (trad. B. Latzarus). Le faste que déploya Antiochos IV en 166 aux fêtes de Daphné impressionna les contemporains.

Les deux dynasties, celle des Séleucides et celle des Lagides, instaurèrent, comme les pages précédentes l'ont laissé entendre, un système monétaire tout à fait différent. Les Ptolémées procédèrent à un contrôle strict de la masse des monnaies d'or et d'argent en circulation sur leur territoire, et finalement remplacèrent, dans la *chôra* égyptienne, le métal précieux par du numéraire de bronze. Ces mesures, qui contribuèrent à maintenir des prix compétitifs à l'exportation, furent un des facteurs de la richesse de ces rois, mais ne semblent pas avoir favorisé l'amélioration du niveau de vie à l'intérieur du pays. Les Séleucides au contraire, autant que nous pouvons en juger, mirent en place un système beaucoup plus libéral, propre à fournir un instrument utile au développement des exploitations, des entreprises et du commerce. Ces rois ont pu renoncer de bon cœur à certaines ressources que leur aurait procuré une autre organisation monétaire : si mon interprétation est bonne, ils ont en fait profité largement de l'accroissement du mouvement des affaires, qui augmentait le produit des taxes et le rendement des diverses impositions. L'enrichissement de leurs sujets les auraient enrichis eux-mêmes.

Note sur la fondation de Séleucie du Tigre

Malalas rapporte que Séleucos I fonda Séleucie de Piérie en avril 300, puis Antioche en mai de la même année. Les fondations de Laodicée et d'Apamée eurent lieu peu après. Si nous sommes donc bien renseignés sur les dates de naissance des quatre villes de la tétrapole syrienne, nous ne connaissons pas celle de l'autre grande cité du royaume, Séleucie du Tigre. On se rappelle que Séleucos avait pris possession de la Babylonie en 312, avait revêtu la dignité royale en 306/5, et avait triomphé d'Antigone à Ipsos en 301.

Un passage d'Appien (*Syr.* 58) apporte les informations suivantes sur les circonstances dans lesquelles Séleucie du Tigre fut fondée : Séleucos avait invité les mages à lui indiquer le jour et l'heure favorables à cette fondation ; les mages

décidèrent de donner une fausse information, ne voulant pas la création d'une ville qui l'emporterait sur Babylone ; Séleucos et son armée attendaient, quand, brusquement, à l'heure favorable fixée par les présages, les soldats crurent entendre une voix qui leur donnait l'ordre de commencer, et ils se mirent aussitôt au travail ; Séleucos, troublé, interrogea les mages, et ceux-ci avouèrent qu'ils avaient voulu cacher le moment propice, mais que le destin avait été le plus fort¹.

Plusieurs savants ont estimé que Séleucie du Tigre avait dû être fondée peu après 312 ; d'autres ont préféré placer cet événement après la prise du titre de roi par Séleucos en 306/5 ; d'autres, enfin, ont opté pour une date postérieure à 301. Les raisons avancées par les uns et par les autres sont des arguments de vraisemblance ; aucune n'entraîne la conviction.

Rappelons que trois autres puissants diadoques avaient eux aussi fondé à des dates diverses, et avant d'avoir pris le titre de roi, une ville destinée à devenir leur capitale et à laquelle ils avaient donné leur nom. Cassandreia avait été fondée par Cassandre en 315, Lysimacheia par Lysimaque en 309/8, et la construction d'Antigoneia par Antigone avait commencé avant la grande victoire de son fils Démétrios sur Ptolémée à Salamine en 306 (c'est à la suite de cette victoire qu'Antigone prit le titre de roi et le donna à son fils ; il fut imité aussitôt par les autres diadoques).

Des recherches récentes menées sur les séries monétaires de Séleucos I ont convaincu leurs auteurs que ce roi n'avait ouvert un atelier à Séleucie du Tigre qu'après 301. Ces nouveaux classements sont peut-être exacts, mais on ne saurait en déduire que la ville a été fondée seulement après cette date. Alexandrie, en effet, avait été créée par Alexandre en 331 ; il ne semble pas qu'elle ait commencé à frapper monnaie avant *c.* 325. Cassandre n'ouvrit probablement pas d'atelier à Cassandreia. Lysimaque attendit 301/0 pour émettre d'abord des drachmes, puis des statères et des tétradrachmes, à Lysimacheia ; auparavant il n'avait peut-être fait frapper dans cette cité que quelques petites monnaies d'argent et de bronze. Le monnayage d'Antigone à Antigoneia, si l'attribution de Newell est juste (elle a été contestée), se compose d'un groupe de tétradrachmes d'Alexandre issus de deux coins de droit extrêmement proches l'un de l'autre par le style et certainement gravés par le même artiste ; selon le classement de Newell, ces pièces auraient été produites peu après la victoire de Salamine en 306, mais on pourrait aussi les placer juste avant 301. On voit d'après ces exemples que la première émission monétaire dans une cité nouvelle a pu avoir lieu seulement plusieurs années après la fondation de la cité.

G. L.R.

1. L'un des auditeurs, le Dr René Pierre, s'est demandé si les mages n'avaient pas prévu qu'un phénomène céleste remarquable allait se produire. Il a calculé avec M. Gobert, spécialiste d'astronomie antique, qu'une éclipse totale de lune avait eu lieu en Babylonie le 26 octobre 306 av. J.C. Si Séleucos avait pris dans la seconde moitié de 306 la décision de créer Séleucie du Tigre, un signe aussi exceptionnel que celui-là aurait pu assurément fixer la date et l'heure de la fondation. Mais comment savoir à quel moment de son règne Séleucos se détermina à construire une capitale sur le Tigre ?